

RELEVÉ DE DECISIONS  
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 01 mars 2022

Membres présents

Mme Sylvie HUMBERT-MOUGIN, Présidente du Conseil Académique ;

Mme Nathalie BATUT ; M. Jean-Charles BILLAULT ; Mme Pascale BOISSE ; M. Igor CHOURPA ; M. René CLARISSE ; M. Brice COURTIN ; Mme Patricia COUTELLE ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY ; M. Cyril DE RUNZ ; M. David DOUYERE ; Mme Géraldine DUBREUIL ; M. Jean-Michel ESCOFFRE ; Mme Sandrine FERRE ; Mme Marie-Laure GELY ; Mme Christine GEORGELIN ; Mme Stéphanie GERMON ; Mme Christèle HERVE ; Mme Emmanuelle HUVER ; M. Fabien LECAILLE ; M. Florent MALRIEU ; M. Mathias MILLET ; Mme Audrey OUDIN ; Mme Fédérica OUDIN ; M. Pascal PINOTEAU ; M. Arnaud RIVIERE ; Mme Lydia SEABRA ; Mme Jackie VERGOTE ; Mme Racha ZEBIB ;  
Mme Iona AYREAULT ; M. Nicolas GATE ; M. Enzo ROSSI ; M. Matys VAN TIEL ; Mme Camille TULASNE ;

Ont donné procuration :

- M. Bruno BRIZARD à M. Jean-Michel ESCOFFRE ;
- M. Philippe CANGUILHEM à M. David DOUYERE ;
- M. Frédéric CHATEIGNIER à M. Mathias MILLET ;
- Mme Géraldine DUBREUIL à Mme Sandrine DALLET-CHOISY ;
- Mme Catherine GAUDY-GRAFFIN à Mme Emmanuelle HUVER ;
- M. Bruno GIRAUDEAU à M. Igor CHOURPA ;
- M. Sylvain JANNIARD à Mme Pascale GILLOT ;
- Mme Selma JOSSO à Mme Christine GEORGELIN ;
- Mme Karine MAHEO à M. Igor CHOURPA ;
- Mme Olivia SABARD à M. Arnaud RIVIERE ;
- M. Léo CORDAT à M. Matys VAN TIEL ;
- M. Ludovic JAMI à Mme Camille TULASNE.

Point n°1 – Informations générales

Mme la Présidente a évoqué certains points au titre des informations générales :

- Le calendrier des séances d'ici à la fin de l'année universitaire

Mme la Présidente précise les dates respectives des Conseils académiques pléniers et restreints à venir. Le calendrier est comme suit :

- mardi 8 mars à 14h (restreint)
- mardi 5 avril à 14h (restreint)
- mardi 26 avril à 9h (plénier et restreint)
- mardi 10 mai 9h (restreint)
- mardi 17 mai à 9h (restreint)
- mardi 31 mai à 14h (plénier et restreint)
- suppression du CAC du 7 juin
- mardi 21 juin à 14h (plénier)
- mardi 12 juillet 14h (restreint)

- Point sur la situation internationale au regard du conflit entre l'Ukraine et la Russie

Mme la Présidente donne la parole à Mme Colombine Madelaine, vice-présidente en charge des relations internationales, qui fait un point sur la situation internationale: aucun étudiant n'est actuellement présent en Ukraine ou en Russie. Un enseignant-chercheur était en Russie

au moment du début du conflit mais a été rapatrié au 1<sup>er</sup> mars. Il est indiqué que des contacts sont pris avec les étudiants présents dans les pays limitrophes pour faire un point avec eux. Pour ce qui est des mobilités des personnels, elles sont interdites à ce jour en Ukraine et en Russie. Elles continuent d'être autorisées dans les pays limitrophes, notamment en Pologne contrairement aux décisions prises par d'autres universités.

#### Point n°2 – Présentation du réseau d'universités européennes Neolaia

Mme Colombine Madelaine précise que la création du réseau Neolaia fait suite à deux appels à projets de l'Union européenne lancés en 2019 et 2020. L'université de Tours a déposé un projet non retenu. En 2021, un nouvel appel à projet a été lancé et l'université de Tours a été sollicitée par une alliance existante, Neolaia, qui n'était pas encore labellisée « université européenne ».

Ce réseau a vocation à renouer et renforcer les liens entre universités européennes similaires (université de ville moyenne, thématiques communes etc) dans des domaines pédagogiques et de recherches autour de sujets forts comme par exemple la digitalisation et son impact sur le développement durable, la diversité et l'inclusion mais aussi la « Global Health ». Le réseau comporte aujourd'hui 8 universités et est coordonné par l'université espagnole de Jaën. L'université de Nicosie va prochainement rejoindre le réseau.

#### Point n°3 – Information sur la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les Violences sexuelles et sexistes (VSS) et sur les modalités de désignation des représentant.e.s étudiant.e.s.

Mme la Présidente introduit le point sur l'information relative à la nouvelle cellule compétente pour les VSS et donne la parole à Mme Christine Inchauspé, responsable administrative de la Mission Égalité.

Madame Christine Inchauspé rappelle que l'existence d'une cellule compétente pour traiter des VSS repose à la fois sur une demande textuelle réglementaire et sur une demande sociale.

Un groupe de travail a été créé, à vocation pluridisciplinaire, regroupant la vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ainsi que le vice-président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiant.e.s, le directeur général des services, plusieurs autres Directions (SSU, DAJP, DRH) ainsi que des représentants du CHSCT, M. Courtois, enseignant-chercheur en psychologie, la psychologue du Travail, deux représentants des étudiant.e.s et deux représentants des doctorant.e.s. Les statuts de la cellule ont été élaborés suite à trois réunions de ce groupe de travail. Ce mécanisme complète d'autres outils existants comme le SSU ou les correspondant.e.s Égalité nommé.e.s depuis septembre 2021.

Madame Inchauspé présente la composition et le fonctionnement de la cellule compétente tant pour proposer des actions, faire un travail de veille, des alertes, que pour connaître des situations pouvant relever d'une situation de VSS et proposer des solutions adaptées. La cellule peut être saisie par des agent.e.s ou par des étudiant.e.s. Elle fonctionne en cellule élargie et en cellule restreinte en cas de situations pouvant relever d'une qualification de VSS.

La cellule se compose notamment de deux représentant.e.s étudiants (1 représentant.e de doctorant et 1 représentant.e des autres cycles de formation), élu.e.s par les membres du Conseil académique. Un appel à candidature sera lancé prochainement auprès de l'ensemble des étudiant.e.s de l'université. Les candidat.e.s devront fournir une lettre de candidature d'une page. Les candidatures seront examinées au Conseil académique du 26 avril 2022. Une formation sera ensuite faite auprès des membres de la cellule pour une mise en place effective en juin 2022.

Il est rappelé durant le CAC que la cellule n'a pas de pouvoirs de décision propres mais qu'elle propose des solutions au Président de l'université, au regard d'une situation identifiée. De même, sa procédure est contradictoire, conduisant à recueillir le témoignage de la personne mise en cause.

Point n°4 – Schéma directeur pluriannuel égalité 2022-2024

Mme la Présidente introduit la présentation du schéma directeur pluriannuel Égalité Université de Tours 2022-2024, assurée par Mme Christine Inchauspé.

Le schéma directeur Égalité complète les schémas directeurs Handicap et Vie étudiante, et sera mis en œuvre par la Mission Égalité. Il a vocation à compléter la politique d'égalité de l'établissement.

Ce schéma porte des axes forts comme la promotion de l'égalité professionnelle, la féminisation des terminologies, la sensibilisation à un recrutement sans discrimination, le renforcement des formations, la lutte contre les VSS, rendre plus visible la politique d'égalité et les politiques non sexistes ainsi que favoriser la mixité.

Ce schéma est un document purement interne actant de l'engagement de l'établissement sur ces thématiques et n'est pas à ce titre la traduction d'une obligation juridique.

Point n°5 – Désignation de représentants au Conseil culturel

Madame la Présidente évoque l'organisation de l'élection d'un représentant étudiant au sein du Conseil culturel.

Suite à des départs de représentants étudiants au sein du Conseil culturel et conformément à ses statuts, un siège était à pourvoir par le Conseil académique. Un appel à candidatures a été lancé le 28 janvier 2022 avec une date de réponse fixée au 23 février 2022 auprès des représentants des étudiants du Conseil académique. Aucune candidature n'a été déposée. Un appel à candidature est lancé en séance. Aucun représentant ne se présente pour pourvoir le siège vacant.

Point n°6 – Désignation de membres à la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Madame la Présidente annonce l'organisation de l'élection de représentant·e·s étudiant·e·s au sein de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Suite à des départs de représentant·e·s étudiant·e·s, trois sièges sont à pourvoir au sein de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Afin de se conformer aux règles d'égalité des sexes prévues par le Code de l'éducation, deux sièges étaient à pourvoir par une femme et un siège par un homme. Les représentants des usagers et leurs suppléants peuvent se présenter.

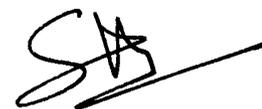
Un appel à candidature auprès des élu·e·s et suppléant·e·s étudiant·e·s a été lancé le 26 janvier 2022 avec une date de réponse fixée au 23 février 2022. A cette date, deux candidatures ont été déposées : M. Mathys Van Tiel et Mme Mina Lacroix.

Les deux candidatures sont proposées au collège des représentants des usagers en séance. Chaque candidat est élu à l'unanimité.

Point n°7 – Questions diverses

En l'absence de questions et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance.

Fait à Tours, le 16/03/2022



Sylvie Humbert-Mougin,  
Présidente du conseil académique